



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ n° ART/2024-100/V**  
**portant réglementation de la circulation et du stationnement lors du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération**

VU les articles L.2542-1 et L.2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article R. 411-8 du Code de la Route,  
VU l'article R. 610-5 du Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU les festivités mises en place par la Commune à l'occasion de la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Dettwiller,

**CONSIDERANT** que les festivités liées au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération nécessitent la prise de mesure en matière de circulation, de stationnement et de sécurité publique.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Routes barrées.**

A l'occasion de la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Dettwiller, les rues et portions de rues suivantes seront barrées à la circulation de tous véhicules à moteur (sauf véhicules de première intervention) **samedi 23 novembre 2024 de 9h00 à 12h00** afin de permettre la cérémonie.

- rue du Général Leclerc (de l'intersection de la rue du Général Leclerc avec la rue du Château à la borne de Koufra). La route barrée sera déjà indiquée à Gottesheim.
- rue du Château du n° 1 à l'intersection avec la rue de l'Eglise
- rue de l'Eglise

**Article 2 : Stationnement interdit.**

Le stationnement sera interdit **du vendredi 22 novembre 2024 de 12h00 au samedi 23 novembre 2024 à 18h00** :

- rue du Général Leclerc (de l'intersection de la rue du Général Leclerc avec la rue du Château à la borne de Koufra)
- rue du Château du n° 1 à l'intersection avec la rue de l'Eglise
- rue de l'Eglise (Le stationnement sera réservé aux véhicules du cortège et des invités).

Le stationnement sera interdit rue de la Haute-Montée le **samedi 23 novembre 2024 de 9h00 à 12h00** afin de permettre le passage des véhicules empruntant la déviation.

**Article 3 : Une déviation sera mise en place samedi 23 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 :**

- les véhicules en provenance de Rosenwiller voulant se rendre en direction de Saverne et de Wilwisheim seront déviés par la rue de la Haute-Montée ;
- les véhicules en provenance de Saverne, voulant se rendre au centre-ville seront déviés par la rue de la Haute-Montée.
- les véhicules en provenance de Wilwisheim, voulant se rendre au centre-ville seront déviés par la rue de la Haute-Montée.
- Les véhicules souhaitant se rendre à Gottesheim ou en provenance de Gottesheim seront déviés par Wilwisheim.

**Article 4 :** Tout contrevenant à ces interdictions sera poursuivi conformément aux lois en vigueur.

**Article 5 : Signalisation**

La signalisation réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place et enlevée par le service technique de la commune.

**Article 6** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera affichée à la porte de la mairie, inscrite au registre des arrêtés, publiée et transmise

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Saverne
- au Commandant de Gendarmerie de Saverne
- à la Police Municipale de Saverne
- à la CeA - Saverne
- à la mairie de Gottesheim
- au service technique communal



Fait à Dettwiller, le 5 novembre 2024

Le Maire,  
Pascal BOEHM

*Le Maire de Dettwiller*

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

- *vu les notifications le* 14 NOV. 2024
- *vu l'affichage le* 14 NOV. 2024
- *vu la mise en ligne le* 14 NOV. 2024